## Observation 218 du 07/03/2023

Madame, Monsieur le Commissaire Enquêteur,

J'interviens dans cette enquête en ma qualité de président d'une association ayant pour objet « Défendre l'environnement et protéger les espaces naturels, le patrimoine bâti, la qualité des paysages, des sites et du patrimoine du département de la Charente et des départements limitrophes et plus particulièrement de la commune de Pleuville et des communes avoisinantes ».

Je découvre un projet d'implantation qui atteint la démesure :

- Des éoliennes de 220 mètres de haut, cela signifie un mat visible jusqu'à 47 Km.
- Un balisage nocturne ajouté à la nuisance visuelle.
- Un pollution acoustique importante : les distances d'implantation s'allongent du fait d'aérogénérateurs de plus en plus puissants donc de plus en plus bruyants que les vents

portants et le passage de pales devant les mats vont porter dans les communes avoisinantes.

- Un paysage transformé en profondeur tout autant que la tranquilité des habitants de ce coin

de France.

Les nuisances des éoliennes sont connues et je pense qu'il est inutile de répéter ici que, sans le soutien législatif et financier (par des fonds publics) à cette industrie privée, ce modèle de production ne serait pas viable.

Les conséquences sont encore plus importantes pour les riverains de ces contrées subissant ces implantations sans tenir pour légitime leurs plaintes justifiées d'atteintes à leurs biens par dévaluation, au patrimoine local, au tourisme menacé, à l'artificialisation des sols. ...

A contrario, ils sont des lanceurs d'alertes pour défendre la nature, la faune et la flore sous quelques formes qu'elles soient, de la plus simple jusqu'à ces zones de réserves de biodiversité, Natura 2000, ZNIEFF, ZICO, ZPS.

Ajouter des éoliennes à des éoliennes nous détourne de notre objectif principal de la PPE qui est de réduire la consommation des énergies fossiles et, conjointement, les émissions de gaz à effet de serre. Il y a confusion entre énergie et production d'électricité.

Pour toutes ces raisons, et bien d'autres encore, je vous demande de rendre un avis défavorable sur ce projet.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur le Commissaire Enquêteur, à l'expression de ma

haute considération.

Marc Darmigny Président de l'association Horizon Naturel Pleuvillois